



Ville d'Isbergues

5A, place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 26/03/2026

Reçu en préfecture le 27/03/2026

Publié le 02 AVR. 2026

ID : 062-216204735-20260321-D_2026_01_01-DE

DCM 26.01.01

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
21 mars 2026

Date de convocation :
17 mars 2026

Objet :
Détermination du nombre d'adjoints

Votes pour : 29
Vote contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mars, à quatorze heures, le conseil municipal de la ville d'Isbergues, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David THELLIER, Maire.

Étaient présents : M. David THELLIER – Mme Sandrine ALLOUCHERIE – M. Éric HEUGUE – Mme Véronique LUPART – M. Sébastien MILON – Mme Laurie LECRINIER – M. Laurent DANIEL – Mme Marie-France VERREMAN – M. Michaël DELHAYE – Mme Stéphanie DELMARE – M. Benoît COUPET – Mme Caroline BERROD – M. Vincent GALLOIS – Mme Marie-Paule CLAREBOUT – M. Didier RINGARD – Mme Hélène BARRAS – M. Bruno BIENAIMÉ-DELATTRE – Mme Dorothée CHAVATTE – M. Bruno DELANNOY – Mme Séverine GODART – M. Jean-Louis BAUVAIS – Mme Coraline TALLE – M. Laurent DELATTRE – Mme Christine DUFORETS – M. Thierry DISSAUX – Mme Anne VENEL – M. Pascal GANTOIS – Mme Emilie DAUTRICHE – M. Michel BINCTEUX, formant la majorité des membres en exercice.

Membres absents :

Madame Coraline TALLE est nommée secrétaire de séance.

Vu l'article L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que le conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que l'effectif du conseil municipal se compose de 29 membres et que le nombre maximum d'adjoints susceptible d'être retenu est fixé à 8,



Ville d'Isbergues
5A, place Emile Basly
CS 70029
62330 ISBERGUES
Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 26/03/2026

Reçu en préfecture le 27/03/2026

Publié le

02 AVR. 2026

SLO

ID : 062-216204735-20260321-D_2026_01_01-DE

DCM 26.01.01

Sur la proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DÉCIDE** de fixer à 8 le nombre des adjoints.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

ip

David THELLIER
Maire de la Commune de
ISBERGUES
26 mars 2026

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.